

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 30**

Engagement 30 :

Préciser les services complémentaires que HQD a acquis de ses fournisseurs postpatrimoniaux, inclus, en quelque sorte, dans le prix obtenu de ces derniers, et ceux qui ne le sont pas; et sachant que de nouveaux services complémentaires peuvent être requis, indiquer comment HQD entend les obtenir. (demandé par la Régie)

Réponse à l'engagement 30 :

Services complémentaires prévus aux Tarifs et conditions du service de transport		Contrat d'approvisionnement en électricité Centrale de production d'électricité de Bécancour
1.	Réglage de tension	Inclus par le biais des exigences de raccordement de HQTÉ
2.	Réglage de fréquence	Inclus par le biais des exigences de raccordement de HQTÉ
3.	Maintien de réserve tournante	Non fourni
4.	Maintien de réserve arrêtée	Non fourni
5.	Remise en charge	Non fourni
6.	Compensation pour écart de réception	Non fourni
7.	Réglage de production	Non fourni
8.	Stabilisation de réseau	Inclus par le biais des exigences de raccordement de HQTÉ
9.	Réglage de vitesse	Inclus par le biais des exigences de raccordement de HQTÉ
10.	Secours	Non fourni
11.	Adaptation aux conditions climatiques	Non fourni
12.	Maintien de production minimale	Non fourni
13.	Adaptation aux conditions de transport	Non fourni
14.	Maintien de la qualité de l'onde produite	Inclus par le biais des exigences de raccordement de HQTÉ

Aucun besoin d'acquisition de volumes additionnels de services complémentaires ne se manifeste sur l'horizon prévisible de planification. Par conséquent, le Distributeur n'a pas défini, pour le moment, de stratégie d'acquisition pour ces services.